

DE\_2026\_027

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le sept avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

**Date des convocations :** 25 mars 2026

**Étaient présents :** Alexandre PIERRARD, Céline DUPA, Laurent BOUHIER, Brigitte BOSQ-BOUSQUET, Yves MALACHANE, Jérôme FREVILLE, Virginie DORLEANS, Elodie ROLLAND, Cécile ADELAY, Coralie MALLET, Christelle CAHIER, Peters BRONARD

**Pouvoirs :** Véronique COURRIAN représentée par Brigitte BOSQ-BOUSQUET, Romain NOYEZ représenté par Alexandre PIERRARD

**Étaient excusés :** Frédéric BROUSSEAU

**Secrétaire de séance :** Brigitte BOSQ-BOUSQUET

### Désignation des représentants à Gironde Ressources

**Vu** l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que "Le département des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier"

**Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif

**Vu** les statuts de l'agence technique départementale dénommée "Gironde Ressources", adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017

**Vu** le règlement intérieur de l'agence technique départementale "Gironde Ressources" adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2019-019 en date du 18 mars 2019 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale "Gironde Ressources"

**Considérant** que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale "Gironde Ressources" afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

**Considérant** que l'Agence technique départementale "Gironde Ressources" répond aux besoins d'ingénierie de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

**De désigner** le Maire ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger à l'assemblée générale :

- **Monsieur BRONARD Peters**, en qualité de titulaire
- **Monsieur NOYEZ Romain**, en qualité de suppléant

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

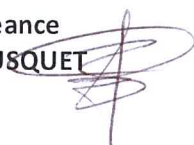
**Ont voté 14**

**Pour 14**

**Contre 0**

**Abstention 0**

**La Secrétaire de Séance**  
Brigitte BOSQ-BOUSQUET



**Le Président**  
Alexandre PIERRARD

